



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BREVET D'INITIATION AÉRONAUTIQUE SESSION JUIN 2022

Inscription au BIA des candidats individuels

Ce site d'inscription est réservé aux candidats "grand public", c'est-à-dire :

→ qui s'inscrivent en candidats libres (ni scolarisés ou rattachés à un organisme de formation)

→ qui résident dans l'Académie de Nantes : départements 44, 49, 53, 72 et 85.

Les candidats résidant dans un autre département doivent s'adresser au Rectorat de leur lieu de résidence.

Adresse du site d'inscription pour les candidats grand public :

<https://divins-bia.ac-nantes.fr/grand-public/bia/>

Ouverture du registre d'inscription :

du mercredi 26 janvier au mercredi 9 mars 2022

A côté des champs obligatoires repérés par une *, vous devez renseigner la rubrique « ETAB FORMATION » en sélectionnant « individuels » + « département » où vous êtes installé pour préparer cet examen.

La confirmation d'inscription doit être **éditée, vérifiée, datée, signée** par le candidat et **les éventuelles modifications sont à porter à l'encre rouge**.

La confirmation d'inscription, accompagnée d'une copie recto/verso de votre carte d'identité, doit être transmise **pour le mercredi 16 mars 2022** à l'adresse ci-dessous :

Rectorat de l'Académie de Nantes

DEC 2-2

BP 72616

44326 NANTES CEDEX 3

Candidats en situation de handicap

Les candidats en situation de handicap peuvent demander, en compensation, un aménagement des conditions d'examen.

La demande d'aménagement doit être formulée en utilisant **le formulaire « procédure complète » DNB ou CFG** disponible sur le site internet de l'académie (ajouter la mention BIA dans la rubrique « Examen présenté » sur le formulaire) :

<https://www.ac-nantes.fr/examens/amenagement-d-epreuves/>

Le dossier de demande d'aménagements d'épreuves doit être constitué dès l'inscription et **adressé au bureau DEC 2-2 (cf. coordonnées ci-dessus) au plus tard le mercredi 16 mars 2022**.

Nature des épreuves

Les épreuves s'effectuent sous forme de Questionnaire à Choix Multiples (QCM).

- une épreuve écrite obligatoire (durée total : 2h30) qui porte sur :
 - la météorologie et l'aérologie ;
 - l'aérodynamique, l'aérostatique et les principes du vol ;
 - l'étude des aéronefs et des engins spatiaux ;
 - la navigation, la réglementation et la sécurité des vols ;
 - l'histoire et la culture de l'aéronautique et du spatial.
- une épreuve écrite facultative (anglais) : 30 mn.